

# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2021-2022



## **Sommaire**

|    |  | Pages |
|----|--|-------|
| 1. | Organisation FFGym                                 | 03    |
|    | LES NIVEAUX DE PRATIQUE                            | 04    |
|    | L'ORGANISATION TERRITORIALE                        | 05    |
|    | LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES                     | 07    |
|    | LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET<br>DES TERRITOIRES | 08    |
|    | ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ               | 09    |
| 2. | Organisation Compétitive GAc                       | 11    |
|    | TABLEAU SYNOPTIQUE                                 | 12    |
|    | GÉNÉRALITÉS  | 14    |
|    | FÉDÉRAL  | 18    |
|    | PERFORMANCE  | 22    |
|    | ÉLITE  | 28    |
| 3. | Règlementation générale                            | 30    |
|    | GÉNÉRALITÉS  | 31    |
|    | MÉDICAL  | 32    |
|    | PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS                     | 33    |
|    | GESTION INFORMATIQUE                               | 35    |
|    | AUTORITÉS DÉCISIONNELLES                           | 36    |
|    | GYMNASTES  | 37    |
|    | ENTRAÎNEURS  | 38    |
|    | JUGES  | 39    |
|    |  |       |

## **PRÉAMBULE**

La pandémie de la Covid-19 aura eu un impact très important sur l'activité de la Fédération Française de Gymnastique, de ses structures déconcentrées, des clubs affiliés et bien évidemment des gymnastes licenciés.

Au niveau des pratiques compétitives, après une saison 2019-2020 écourtée à compter du mois de mars, celle de 2020-2021 n'a finalement pas réellement débuté. La très grande majorité des compétiteurs n'a pas pu s'entraîner dans des conditions normales et les contraintes sanitaires mises en place n'ont pas permis l'organisation des compétitions, à l'exception de celles s'adressant aux publics considérés comme étant prioritaires, à savoir le Top 12 GAM et GAF et les championnats de France Élite pour toutes les disciplines concernées.

Nous espérons tous que la situation va enfin se stabiliser et revenir à la normale, pour aboutir à une saison 2021-2022 pleine et entière.

Elle sera marquée par la bascule sur un nouveau cycle olympique, avec en particulier la mise en œuvre des nouveaux codes de pointage de la Fédération Internationale de Gymnastique, lesquels vont être pris en compte totalement ou partiellement dans notre organisation compétitive.

Elle doit aussi permettre l'utilisation des outils informatiques développés pour la gestion des compétitions du niveau départemental au niveau national : EngaGym / OrdoGym / ScoreGym/Live.

Bonne reprise à tous, et à bientôt sur les plateaux de compétition.



# **Organisation FFGym**

p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p09 **ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ** 



## LES NIVEAUX DE PRATIQUE

**3 PROFILS DE GYMNASTES** 

3 BESOINS POUR LA FFGYM



GYMNASTES **HAUT-NIVEAU** 



Identifier les collectifs France



GYMNASTES **CONFIRMÉS** 

**PERFORMANCE** 

Afficher une gym avec un niveau d'exigence



**FÉDÉRAL** 

Afficher une gym de proximité/accessible

# Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



Gymnastes confirmés



**FÉDÉRAL**Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



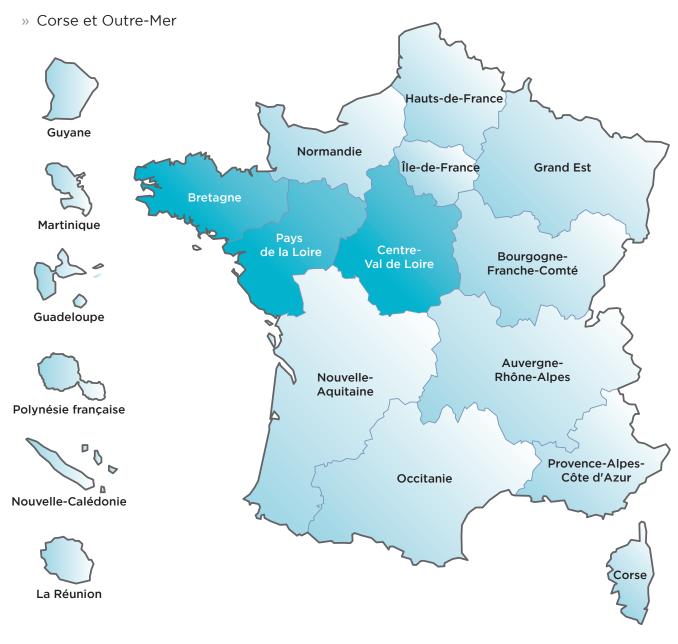


# L'ORGANISATION TERRITORIALE

## LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

## 3 organisations:

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion

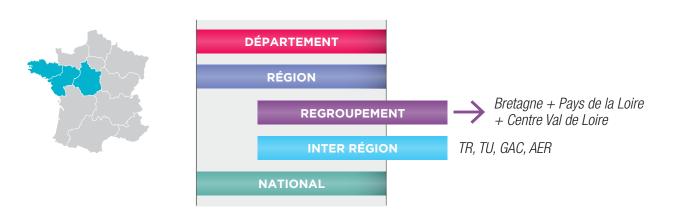




## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

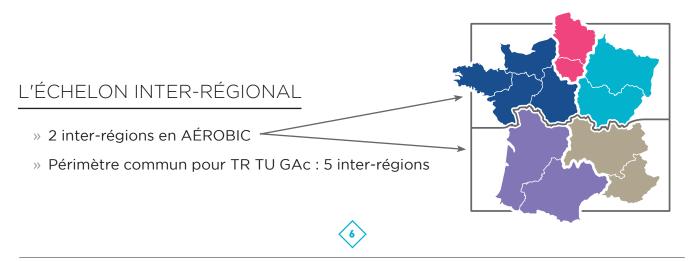


## RÉGIONS SANS FUSION



## CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

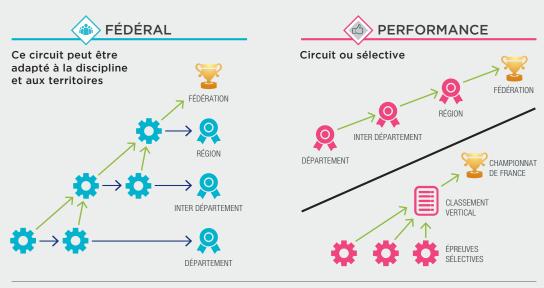




# LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

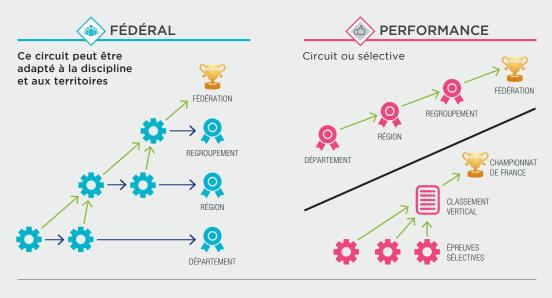


## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA





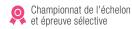
## RÉGIONS SANS FUSION







Finale de l'échelon





→ Maintien à l'échelon actuel





# LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

## LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions;
- » Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région;
- » Elle organise les finales nationales.

## LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre
- de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon:
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou
- région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées;

## LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).







# ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

## **ACCESS GYM**

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

## **ACCESS GYM GÉNÉRAL**

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

#### **ACCESS GYM PAR DISCIPLINE**

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes. Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.





### ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

| Graduation | Access Gym<br>GAM | Access Gym<br>GAF | Access Gym<br>GAc | Access Gym<br>Aéro                      | Access Gym<br>TR | Access Gym<br>GR  |
|------------|-------------------|-------------------|-------------------|---|------------------|-------------------|
| Or         |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Argent     |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Bronze     |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Noir       |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Marron     |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Violet     |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Rouge      |                   |                   |                   | technique                               |                  |                   |
| Bleu       | GAM               | GAF               | GAc               | Aéro                                    | TR               | GR                |
| Vert       | *11/1             |                   |                   |   |                  | 1011111           |
| Orange     |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| Jaune      | <b>A</b>          | <b>A</b>          | <b>A</b>          | <b>A</b>                                | <b>A</b>         | <b>A</b>          |
| Blanc      |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| 10         |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| 9          |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| 8          |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| 7          |                   | Acc               | cess Gym Génd     | éral                                    |                  | Access Gym        |
| 6          |                   |                   | _                 | obatiques et aérobic                    |                  | GR<br>Général     |
| 5          | Propos            |                   |                   | vités acrobatiques et a                 | aérobic          | Animation sur les |
| 4          |                   | , 13              |                   | , |                  | bases du manie-   |
| 3          |                   |                   |                   |   |                  | ment d'engins     |
| 2          |                   |                   |                   |   |                  |                   |
| 1          |                   |                   |                   |   |                  |                   |

## RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.





p12 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p14 **GÉNÉRALITÉS** 

p18 **FÉDÉRAL** 

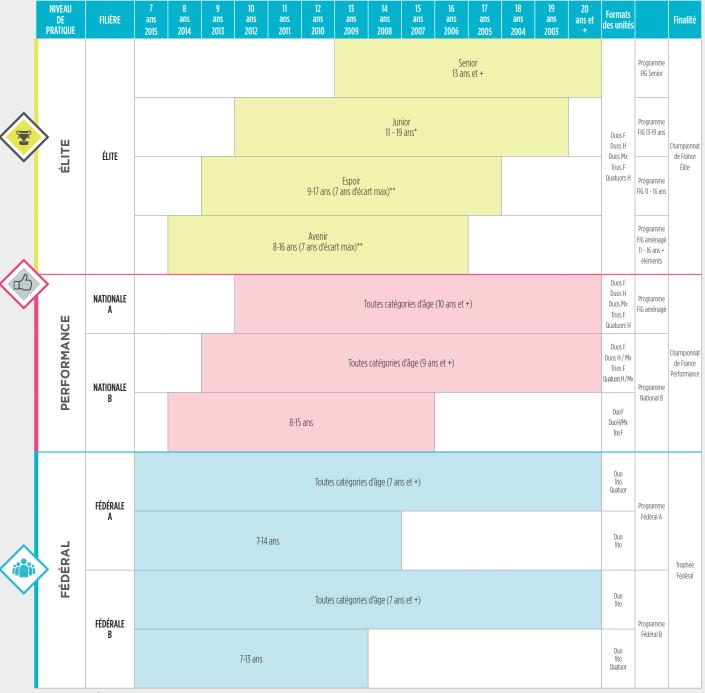
p22 **PERFORMANCE** 

p28 ÉLITE



## **TABLEAUX SYNOPTIQUES**

## PAR UNITÉ



<sup>\*</sup> En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par la DTN. La demande doit être adressée à derogation@ffgym.fr

Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F ou Mx

La catégorie Élite Senior est la catégorie hiérarchiquement la plus élevée et la catégorie Fédéral B 7-13 ans la catégorie hiérarchiquement la plus basse

 $<sup>^{\</sup>ast\ast}$  7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune



## PAR ÉQUIPE

|   | NIVEAU<br>De<br>Pratique | FILIÈRES | 7<br>ans<br>2015 | 8<br>ans<br>2014 | 9<br>ans<br>2013        | 10<br>ans<br>2012 | 11<br>ans<br>2011 | 12<br>ans<br>2010 | 13<br>ans<br>2009 | 14<br>ans<br>2008                  | 15<br>ans<br>2007  | 16<br>ans<br>2006                      | 17<br>ans<br>2005 | 18<br>ans<br>2004 | 19<br>ans<br>2003 | 20<br>ans et<br>+ | Formats des<br>équipes | Programmes               | Finalité |
|---|--------------------------|----------|------------------|------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------------|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|--------------------------|----------|
|   | PERFORMANCE NAME         |          |                  |                  |                         |                   |                   |                   | I                 | Nationale                          | 1  |  |                   |                   |                   |                   |                        | Programme<br>par équipe  |          |
| 凸 |                          |          |                  | Nationale 2      |                         |                   |                   |                   |                   |                                    | Performance<br>(basé sur les<br>contenus des<br>filières par unité | Championnat<br>de France<br>par équipe |                   |                   |                   |                   |                        |                          |          |
| Y | PERF                     | PERF     |                  |                  |                         |                   |                   |                   | 1                 | lationale :                        | 3  |  |                   |                   |                   |                   |                        | Performance et<br>Elite) |          |
|   | FÉDÉRAL                  | FÉDÉRALE |                  |                  | Toutes catégories d'âge |                   |                   |                   | 3/3/2             | Programme<br>par<br>équipe Fédéral | FestiGAc   |  |                   |                   |                   |                   |                        |                          |          |



# **GÉNÉRALITÉS**

## COMPOSITION DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

## **Gym** DOCUMENTS FFGYM





#### » LE RÉGLEMENT TECHNIQUE

- Organisation générale du système compétitif fédéral (échelons compétitifs, niveaux de pratique)
- Fonctionnement de chaque niveau de pratique (circuit compétitif, catégories d'âge, programmes utilisés)
- Règles propres au déroulement des compétitions (engagements, résultats, palmarès)

#### » LE CODE DE POINTAGE FIG

Réglementation internationale de la discipline



# GAC PROGRAMMES

#### LA BROCHURE DES PROGRAMMES

- Contenu technique de chaque catégorie (nombre de passages, exigences de composition des exercices)
- Modalités d'évaluation et de calcul des notes (coefficient de difficulté, pénalités, mode de départage des ex aequo)
- Grilles d'éléments et clarifications

#### » LES TABLES DE DIFFICULTÉ FIG

 Références et valeurs des éléments collectifs et individuels utilisés par certaines catégories





### » LES LETTRES FFGYM

- Uniquement celles de la saison en cours
- Informations propres à la saison en cours (numerus clausus, minima de sélection, dates des compétitions, etc.)
- Modalités d'application des évolutions réglementaires

#### » LES NEWSLETTER FIG GAC

- Uniquement celles du cycle olympique en cours
- Apportent des précisions sur l'application de la réglementation FIG



La réglementation technique nationale est complétée par la réglementation FIG. En cas de contradiction entre les réglementations FIG et française, c'est la réglementation française qui prévaut.





## LA NOTION D'UNITÉ

» L'unité est une entité compétitive. Ainsi, en compétition, c'est l'unité qui est engagée, notée, classée, et qui obtient titres et sélections. Elle est identifiable par les gymnastes qui la composent, nommés partenaires.

#### COMPOSITION D'UNE UNITÉ

» L'unité est composée de 2, 3 ou 4 partenaires :







CHANGEMENT DE LA COMPOSITION D'UNE UNITÉ

- » Changer l'un des partenaires revient à créer une nouvelle unité :
  - L'unité créée ne peut pas bénéficier d'une sélection acquise par l'un des partenaires et doit obtenir ses propres résultats et sélections ;
  - · L'unité initiale conserve les résultats acquis depuis le début de la saison et peut obtenir des sélections.
- » En Fédéral, un comité régional (ou regroupement) peut, jusqu'à l'étape régionale, accorder exceptionnellement le droit à une unité nouvellement constituée d'intégrer le circuit compétitif en cours de saison, directement à l'un des échelons dont il a la charge.

#### APPARTENANCE D'UN GYMNASTE À PLUSIEURS UNITÉS

- » Au cours de la saison, un gymnaste peut concourir avec des unités différentes sur des compétitions différentes (notamment en cas de blessure d'un partenaire).
- » Au cours d'une même compétition, un gymnaste ne peut concourir qu'avec une seule unité et dans une seule catégorie, et ce, même si la compétition dure plusieurs jours.
- » En cas de sélection possible de plusieurs unités d'un gymnaste aux compétitions nationales, se référer à la rubrique *Sélection* aux finales nationales par unité.



## CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'UNE UNITÉ EN COURS DE SAISON

Ce tableau ne présente que les changements de catégorie <u>possibles</u> en cours de saison d'une épreuve sélective à une autre. Pour les compétitions par équipe (FestiGAc et Championnat de France par équipe) voir la règlementation spécifique à chacune de ces compétitions.

## CHANGEMENT DE NIVEAU DE PRATIQUE

- » Il n'est pas autorisé.
- » Cependant, la montée/descente entre la filière Nationale A et la filière Élite d'une sélective inter-régionale à l'autre est possible, sur dérogation accordée par la CNS et la DTN. Cette demande devra être adressée à marion.limbach-tarin@ffgym.fr

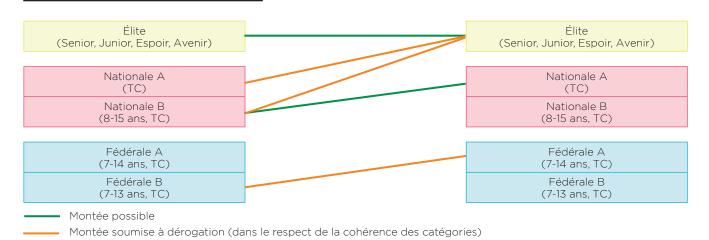
#### CHANGEMENT DE FILIÈRE AU SEIN DU MÊME NIVEAU DE PRATIQUE

- » Possible d'une compétition à l'autre.
- » En Fédéral, ce changement est soumis à l'accord du comité régional ou regroupement. La demande de dérogation devra être adressée à la commission régionale GAc compétente.

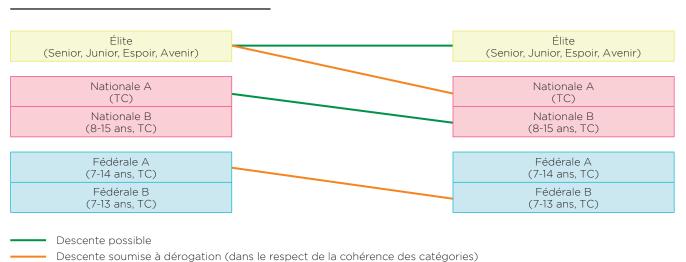
#### CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE AU SEIN D'UNE MÊME FILIÈRE

» Possible en Élite car la catégorie n'est pas imposée par l'âge des partenaires.

## TABLEAU DES MONTÉES



## TABLEAU DES DESCENTES





## SÉLECTIONS AUX FINALES NATIONALES PAR UNITÉ

- » La CNS et la DTN établissent la liste des unités sélectionnées pour chaque finale nationale.
- » Ces listes sont publiées à l'issue de la dernière épreuve sélective et la sélection d'une unité en finale nationale n'est effective que lorsqu'elle figure sur l'une de ces listes.
- » Un gymnaste ne peut être sélectionné qu'à la finale nationale d'une seule catégorie, et avec une seule unité.
- » Si une unité remplit les critères de sélection de plusieurs catégories, alors seule la sélection dans la catégorie la plus haute, selon la hiérarchie des catégories, est retenue.
- » Si plusieurs unités d'un gymnaste remplissent les critères de sélection de leur catégorie respective, alors seule l'une de ces sélections sera retenue après étude par la CNS.
- » La CNS et la DTN se réservent le droit de procéder à des rattrapages de sélection lors de l'établissement des listes et après leur publication.
- » La DTN se réserve le droit de sélectionner en filière Elite des unités du collectif France.

## SÉLECTION ET PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

## PAR ÉQUIPE

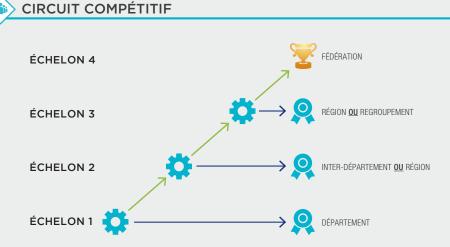
- » Un gymnaste ne peut participer qu'à une seule compétition nationale par équipe.
- » La CNS et la DTN établissent la liste des clubs sélectionnés au Championnat de France par équipe.
- » Les interdictions de participation et les modalités de participation propres à chaque compétition par équipe sont à retrouver dans les chapitres spécifiques correspondants (FestiGAc page 19 ou Championnat de France par équipe page 25).





Le niveau de pratique Fédéral comporte deux filières compétitives par unité : Fédérale A et Fédérale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Trophée Fédéral GAc. Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une compétition nationale par équipe, le FestiGAc, pour laquelle l'accès est direct.

## FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



- » La sélection à l'échelon supérieur est sur quotas. Ces quotas sont établis par l'échelon supérieur en privilégiant la représentativité de chaque territoire.
- » Une finale est organisée dans chaque échelon pour l'ensemble des unités non sélectionnées à l'échelon supérieur et délivre le titre de Champion de l'échelon. Chaque département, région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.
- » Si un échelon organise plusieurs compétitions d'orientation, alors le gestionnaire de cet échelon décide des modalités d'application des quotas d'accès à l'échelon supérieur sur ces compétitions.



# FILIÈRES FÉDÉRALES

|  | Fédé  | rale A   | Fédérale B   |                                     |  |  |
|--|---|--|--|-------------------------------------|--|--|
| Catégories                             | 7-14 ans  | Toutes catégories<br>d'âge                                     | 7-13 ans   | Toutes catégories<br>d'âge          |  |  |
| Âges                                   | De 7 à 14 ans   | 7 ans et plus  | De 7 à 13 ans  | 7 ans et plus                       |  |  |
| Catégorie d'âge imposée                | Si tous les parte<br>ou moins alors l'u   | UI<br>naires ont 14 ans<br>nité doit concourir<br>rie 7-14 ans | OUI Si tous les partenaires ont 13 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 7-13 ans |                                     |  |  |
| Formats d'unité                        | Duos (H, F, Mx)<br>Trios (H, F, Mx)   | Duos (H, F, Mx)<br>Trios (H, F, Mx)<br>Quatuors (H, F, Mx)     | Duos (H, F, Mx)<br>Trios (H, F, Mx)<br>Quatuors (H, F, Mx)   | Duos (H, F, Mx)<br>Trios (H, F, Mx) |  |  |
| Programme compétitif                   | Programm  | e Fédéral A  | Programme Fédéral B  |                                     |  |  |
| Transmission des cartes de compétition | Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition  |  |  |                                     |  |  |
| Épreuves sélectives                    | Les   | compétitions d'orient  | ation du circuit comp  | étitif                              |  |  |
| Engagement                             | Lors de la 1ère compétition du circuit compétitif<br>(département ou inter-département ou région ou regroupement selon le territoire) |  |  |                                     |  |  |
| Finale par unité                       | Trophée Fédéral pour les unités qui atteignent l'échelon national<br>Pour les autres unités, finale du dernier échelon atteint        |  |  |                                     |  |  |
| Mode de sélection à la finale          |   | Quo  | otas   |                                     |  |  |

# MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Dans chaque catégorie, les unités sont sélectionnées à partir des épreuves sélectives régionales (ou du regroupement) du circuit compétitif Fédéral.
- » Toutes les unités entrant dans le quota de leur région (ou regroupement) pour leur catégorie sont sélectionnées au Trophée Fédéral. Les quotas régionaux sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- » L'Outre-Mer et la Corse peuvent sélectionner au Trophée Fédéral un nombre d'unités défini dans une lettre FFGym GAc, selon les modalités qui leur sont propres.





# LE FESTIGAC

## ÉQUIPE

Le FestiGAc est une compétition mixte qui accueille des équipes FFG et des équipes UNSS

|   | Fédérale   |
|---|--|
| Catégories                              | Toutes catégories d'âges   |
| Âges                                    | 7 ans et plus  |
| Effectif                                | Jusqu'à 3 équipes par club   |
| Formats d'équipe                        | 3/3/2<br>3 unités au maximum, 2 minimum, 3 unités peuvent présenter leur exercice,<br>les deux meilleurs notes comptent  |
| Programme compétitif                    | Programme Fédéral par équipe   |
| Calcul de la note d'équipe              | Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition septembre 2021)  |
| Niveau des unités présentées            | Fédéral  |
| Interdiction de participation           | Un gymnaste qui aurait participé au Championnat de France par équipe<br>ne peut pas participer au FestiGAc et inversement  |
| Transmission de la carte de compétition | Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition   |
| Engagement                              | Engagement nominatif direct (pas de sélection)   |
| Matériel                                | Sauf exception, le praticable utilisé pour le FestiGAc est une surface de tapis de 12x12m non-dynamique. Dans ce cas, un sur tapis de 10cm est disponible (cf p.33)  |
| Modalités de participation              | Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe<br>Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule unité et une seule équipe, que ce<br>soit dans la même fédération ou dans deux fédérations différentes (scolaire et fédérale)<br>Remarque : la composition des équipes UNSS est conforme à la réglementation UNSS,<br>qui peut différer de la règlementation FFGym |



# MODALITÉS DE SÉLECTION AU FESTIGAC

» Il n'y a pas de sélection, l'engagement est direct.

# GYMNASTES AUTORISÉS A CONCOURIR

- » Seuls les gymnastes ayant concouru en filière Fédérale ou n'ayant participé à aucune compétition sont autorisés à participer au FestiGAc, que ce soit dans une équipe fédérale ou dans une équipe UNSS.
- » Un gymnaste ayant participé à l'une des sélectives des filières Nationales A, B ou Élite et non sélectionné au Championnat de France, peut participer au Festi-GAc sur dérogation accordée par la CNS et la DTN s'il est contraint de constituer une nouvelle unité pour raison justifiée (blessure, abandon de la part d'un partenaire, etc.). Une demande de dérogation doit être adressée à Marion Limbach-Tarin marion.limbach-tarin@ffgym.fr par le club pour pouvoir l'engager dans son équipe.





Le niveau de pratique Performance comporte deux filières compétitives par unité : Nationale A et Nationale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Championnat de France GAc.

Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une finale nationale par équipe : le Championnat de France par équipe GAc. Il est destiné aux gymnastes des filières Nationales et Élite et possède son propre mode de sélection.

## FILIÈRES NATIONALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

# CIRCUIT COMPÉTITIF



» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



## **SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES**

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À 3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES











» 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des deux territoires frontaliers prédéterminés.





# FILIÈRE NATIONALE B

|   | Nationale B  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Catégories                                | 8-15 ans   | Toutes catégories d'âge  |  |  |  |  |
| Âges                                      | De 8 à 15 ans  | 9 ans et +   |  |  |  |  |
| Catégorie d'âge imposée                   | Si tous les parte<br>ou moins alors l'u                  | UI<br>naires ont 15 ans<br>nité doit concourir<br>rie 8-15 ans |  |  |  |  |
| Formats d'unité                           | Duo F<br>Duo H/Mx<br>Trios F                             | Duo F<br>Duo H/Mx<br>Trios F<br>Quatuors H/Mx                  |  |  |  |  |
| Programme compétitif                      | Programme National B                                     |  |  |  |  |  |
| Transmission des cartes<br>de compétition | Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition |  |  |  |  |  |
| Épreuves sélectives                       | Les 3 sélectives inter-régi                              | onales concernant le club                                      |  |  |  |  |
| Engagement                                | A réaliser pour chaque sélective inter-régionale         |  |  |  |  |  |
| Finale nationale par unité                | Championnat de France                                    |  |  |  |  |  |
| Mode de sélection à la finale             | Minima de points et numerus clausus                      |  |  |  |  |  |



# FILIÈRE NATIONALE A

|   | Nationale A  |
|---|--|
| Catégories                                | Toutes catégories d'âge                              |
| Âges                                      | 10 ans et +  |
| Formats d'unité                           | Duos F<br>Duos H<br>Duos Mx<br>Trios F<br>Quatuors H |
| Programme compétitif                      | Programme libre FIG aménagé                          |
| Transmission des cartes<br>de compétition | Envoi avant chaque compétition                       |
| Épreuves sélectives                       | Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club |
| Engagement                                | A réaliser pour chaque sélective inter-régionale     |
| Finale nationale par unité                | Championnat de France                                |
| Mode de sélection à la finale             | Minima de points et numerus clausus                  |



# MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Dans chaque catégorie, un classement national est établi à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales (appelé classement vertical).
- » Dans ce classement, toutes les unités ayant satisfait aux minima de points et qui entrent dans le numerus clausus de la catégorie (sauf Outre-Mer) sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima et le numerus clausus sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- » Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives interrégionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective sont sélectionnées pour le Championnat de France Performance.





# LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

|  | Nationale 1  | Nationale 2          | Nationale 3  |  |  |
|--|--|----------------------|--------------|--|--|
| Âges                                   |  | 8 ans et +           |              |  |  |
| Effectifs                              | 6 à 8 clubs  | 6 à 8 clubs          | 6 à 10 clubs |  |  |
| Format d'équipe                        | 5/4/3 5 unités au maximum, 3 minimum, 4 unités peuvent passer à chaq<br>exercice, les 3 meilleures notes de chaque exercice comptent   |                      |              |  |  |
| Niveau des unités présentées           |  | Performance et Elite |              |  |  |
| Interdiction de participation          | Un gymnaste qui aurait participé au FestiGAc ne peut pas participer au<br>Championnat de France par équipe, et inversement   |                      |              |  |  |
| Programme compétitif                   | Programme par équipe Performance   |                      |              |  |  |
| Calcul de la note d'équipe             | Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition septembre 2021)  |                      |              |  |  |
| Transmission des cartes de compétition | Envoi ou remise avant la compétition conformément<br>au programme présenté par les unités  |                      |              |  |  |
| Engagement                             | Les clubs sélectionnés doivent engager leur équipe en renseignant<br>la composition de celle-ci  |                      |              |  |  |
| Modalités de participation             | Un club ne peut présenter qu'une seule équipe sur la totalité du Championnat de France par équipe Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe Le club peut présenter des unités qui n'ont pas participé aux autres compétitions de la saison tant que les compétiteurs remplissent les critères (âge des partenaires, présentation du certificat médical élite le cas échéant, etc.) |                      |              |  |  |

### ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT VERTICAL PAR ÉQUIPE DES CLUBS

- » Le classement vertical par équipe des clubs (ClaVEC) est réalisé en fin de saison à partir des meilleurs résultats obtenus par les unités sur les sélectives inter-régionales et le Championnat de France.
- » Pour ce classement, les règles de calcul propres au Championnat de France par équipe sont appliquées.

### MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

- » La sélection se fait d'une saison pour la suivante et non pour celle en cours.
- » Sont sélectionnés en Nationale 1 la saison suivante :
  - Les clubs classés 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> de Nationale 1;
  - Le club classé 1er de Nationale 2 ;
  - Les clubs en tête du ClaVEC et qui ont participé au CDFE de la saison, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 1.
- » Sont sélectionnés en Nationale 2 la saison suivante :
  - le club classé 1er de Nationale 3 ;
  - les clubs en tête du ClaVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 2.

- » Sont sélectionnés en Nationale 3 la saison suivante les clubs en tête du ClaVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 3.
- » Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au championnat de France par équipe en plus des clubs sélectionnés à partir du ClaVEC.
- » C'est le club qui est sélectionné sur le Championnat de France par équipe, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.
- » La liste des clubs sélectionnés est publiée dans la lettre FFGym GAc de début de saison.





Le niveau de pratique Élite comporte une seule filière compétitive par unité : la filière Élite. Elle suit un circuit compétitif dont la finale nationale par unité est le Championnat de France Élite GAc. Il n'existe pas de compétition par équipe spécifique au niveau Élite. Cependant, les unités de la filière Élite font

Il n'existe pas de compétition par équipe spécifique au niveau Elite. Cependant, les unités de la filière Elite font partie intégrante du Championnat de France par équipe GAc décrit par le niveau de pratique Performance.

## FILIÈRE ÉLITE - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ





» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France Élite. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



## **SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES**

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À 3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES











» Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.





# FILIÈRE ÉLITE

|   | AVENIR   | ESPOIR   | JUNIOR                     | SENIOR                 |  |  |  |
|---|--|--|----------------------------|------------------------|--|--|--|
| Âges  | De 8 à 16 ans<br>(7 ans d'écart<br>maximum entre les<br>gymnastes) | De 9 à 17 ans<br>(7 ans d'écart<br>maximum entre les<br>gymnastes) | De 11 à 19 ans             | 13 ans et plus         |  |  |  |
| Catégorie d'âge imposée                                     |  | NC   | N                          |                        |  |  |  |
| Formats d'unités  | Duos F<br>Duos H<br>Duos Mx<br>Trios F<br>Quatuors H               |  |                            |                        |  |  |  |
| Programme compétitif  | Programme FIG<br>11-16 ans aménagé<br>+ éléments                   | Programme FIG<br>11-16 ans   | Programme FIG<br>13-19 ans | Programme Libre<br>FIG |  |  |  |
| Transmission des cartes de compétition                      |  | Envoi avant chad   | que compétition            |                        |  |  |  |
| Épreuves sélectives   | Les 3 sé   | electives inter-régior   | nales qui concernen        | t le club              |  |  |  |
| Engagement A réaliser pour chaque sélective inter-régionale |  |  |                            | nale                   |  |  |  |
| Finale nationale par unité                                  | Championnat de France Élite  |  |                            |                        |  |  |  |
| Mode de sélection à la finale  Minima de points             |  |  |                            |                        |  |  |  |

# MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Dans chaque catégorie, la sélection est établie à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales.
- » Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points de la catégorie sont sélectionnées au Championnat de France Élite. Les minima sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- » Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives interrégionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France Élite.



Règlementation générale

- p31 **GÉNÉRALITÉS**
- p32 **MÉDICAL**
- p33 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
- p35 **GESTION INFORMATIQUE**
- p36 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
- p37 **GYMNASTES**
- p38 ENTRAÎNEURS
- p39 JUGES



## GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, interdépartement, région, regroupement, inter-région.

#### **LICENCES**

» Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

#### **MUTATIONS**

» Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

#### **PUBLICITÉ**

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

#### **EXIGENCES**

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface: au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

#### **MODALITÉS**

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales





# RÈGLEMENTATION MÉDICALE

### **NIVEAU**

## **OBLIGATIONS ET PROCÉDURES**

|          |             | » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.   |
|----------|-------------|--|
|          |             | » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-<br>indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.  |
|          | OBTENTION   | » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.  |
|          | DE LICENCE  | » La présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence est obligatoire tous les 3 ans.  |
|          | FÉDÉRAL     | » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié peut remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.  |
|          |             | » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.  |
|          |             | » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.  |
|          |             | » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.  |
| ^        |             | » Pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.                                |
| 凸        | PERFORMANCE | » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.   |
| ~        |             | » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.   |
|          |             | » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous.   |
|          |             | » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).  |
|          |             | » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.  |
|          |             | » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. |
|          |             | » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison.<br>La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.  |
| <b>T</b> | >           | » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.  |
| Ť        | ÉLITE       | » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.  |
|          |             | » PROCÉDURE :  |
|          |             | <ul> <li>Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la<br/>première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité;</li> </ul>                                       |
|          |             | <ul> <li>Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par<br/>exemple : DURAND Martine.certificatelite).</li> </ul>   |
|          |             | » COMPÉTITIONS GAC AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE :   |
|          |             | Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Élite catégories Espoir / Junior / Senior.  |
|          |             | Championnat de France par équipe pour les unités qui présentent un programme Élite   |
|          |             | » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.  |
|          |             | » Pour la catégorie Élite Avenir, le certificat médical de non contre-indication (dans les mêmes conditions que pour les catégories Performance) est exigé.  |





## PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

#### **PALMARÈS**

- » Lors d'une compétition, toutes les unités accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes les composant. Toutes les unités et tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seules unités dont les gymnastes sont issus du même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

#### CAS D'EX ÆQUO

- » Les équipes classées ex aequo sont départagées selon la règle pour les départager précisée dans le programme compétitif.
- » Les unités classées ex aequo le restent sauf si une règle de départage est précisée dans le programme compétitif de leur catégorie.
- » En cas d'ex aequo sur la dernière place sélective pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Trophée Fédéral) ou lors de l'élaboration des classements pour la sélection aux finales nationales, les unités ex aequo sont toutes sélectionnées.

#### **DÉROGATIONS**

- » Toute demande de dérogation concernant les JUGES est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsgac@ffgym.fr. Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par le responsable fédéral des juges.
- » Toute demande de dérogation concernant la PARTICIPATION AUX COMPETITIONS (engagement, changement de catégorie, demande de changement de territoire, composition d'équipe au FestiGAc etc...) est à effectuer en envoyant un message à Marion Limbach-Tarin (marion.limbach-tarin@ffgym.fr). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Toute demande de dérogation pour participer à une compétition hors territoire devra être justifiée (examen scolaire. double pratique....) Les dérogations seront traitées par Marion Limbach Tarin après avis de la Commission Nationale Spécialisée et le membre de la DTN chargé des pratiques compétitives. Dans tous les cas, pour les filières Nationales A, B et Élite, seules 3 participations à des sélectives sont possibles.

#### CAS DE FORCE MAJEURE

- » Pour la filière Élite, si une unité du collectif France est absente le jour d'une compétition sélective en raison de la participation à une manifestation internationale, les notes obtenues lors de cette manifestation peuvent être prises en compte pour sa sélection.
- » Le club doit en adresser la demande auprès de la Direction Technique Nationale à carine.charlier@ffgym.fr, au plus tard à la date de forclusion des engagements de la compétition sélective.

#### **CONTRÔLE DES LICENCES**

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des unités et des équipes est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

#### **CUMUL DE PARTICIPATION**

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

#### ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les unités qualifiées pour une finale nationale sont automatiquement engagées, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym:
  - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
  - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
  - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 37).





#### **ORDRES DE PASSAGE**

- » L'ordre de passage d'une catégorie est déterminé par tirage au sort.
- » Si la catégorie comporte plusieurs exercices, l'ordre de passage peut être différent d'un exercice à l'autre.
- » Si la catégorie comporte Statique, Dynamique et Combiné, alors l'ordre de passage du Combiné est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue des épreuves Statique et Dynamique.

#### **SANCTIONS**

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
- Si l'infraction est constatée avant la compétition, l'unité / l'équipe n'est pas autorisée à concourir.
- 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
  - les notes de l'unité / de l'équipe concernée sont supprimées;
  - · le palmarès est actualisé;
  - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

#### **ÉCHAUFFEMENT**

- » Pour toutes les filières, l'échauffement est réalisé selon des horaires définis par le gestionnaire de compétition.
- » Lorsque l'organisateur dispose d'une salle d'échauffement avec un praticable de compétition, un entrainement en salle de compétition pourra être proposé en amont de la compétition. A l'exception du FestiGAc, lorsqu'il n'y a pas de praticable dynamique en salle d'échauffement, un temps de préparation sur le praticable de compétition est organisé par le gestionnaire de compétition.

#### e-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du Bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, Fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

#### MATÉRIEL

- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel compétitif est un praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m
- » Pour le FestiGAc, le matériel compétitif peut être un praticable non dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m. Dans ce cas, l'usage d'un tapis de réception d'au moins 170cm x 110cm x 10 cm est possible. Ce tapis doit être laissé en place pendant toute la durée de l'exercice.
- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel gonflable, les moquettes seules et les parquets dynamiques ne sont pas autorisés.





### GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

### **ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS**

#### **ENGAGEMENTS**

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'une unité ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym GAc.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.
- » L'engagement du (des) juge(s) est obligatoire. Pour chaque compétition, les modalités d'engagement du (des) juge(s) sont précisées dans le dossier de compétition.
- » Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

### PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFGym se réserve le droit d'interdire à une association :
  - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés;
  - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

### MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.
- » 2ème possibilité: par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
  - Coordonnées bancaires fédérales:

     Banque 10278 Guichet 06076
     Numéro de compte: 00020478104
     Clé: 64
     IBAN étranger: FR76 1027 8060
     7600 0204 7810 464
     BIC: CMCIFR2A
     Domiciliation: CCM PARIS
     MAGENTA-GARE DE L'EST

     53 BOULEVARD DE MAGENTA
     75010 PARIS
- » 3<sup>ème</sup> possibilité : par chèque
  - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique 7ter Cour des Petites Écuries 75010
     Paris.

### **MUSIQUE**

- » Pour toutes les compétitions les musiques des exercices doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

### **RÉSULTATS ET QUALIFIÉS**

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel : Score-Gym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

### PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, ou d'unité, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

### TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAC

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG.)
- » Un double des résultats sous format .PDF doit être transmis à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.





# AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

| GESTIONNAIRE<br>DE COMPÉTITION  | DIRECTEUR<br>DE LA COMPÉTITION   | RESPONSABLE<br>DU JURY  | DÉLÉGUÉ<br>FÉDÉRAL  |
|---|--|---|---|
| Prépare la compétition     Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline  | » Gère le déroulement de la compétition  | » Responsable du jugement et du jury lors<br>de la compétition  | » Représente l'entité organisatrice   |
| » Qualifie les gymnastes/équipes     » Gère les réclamations afférentes     » Etablit l'organigramme     » Gère les forfaits et les pénalités consécutives     » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical)     » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble) | A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires      Décide de la participation des retardataires      Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)      S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral      Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline) | Valide les modifications de la note D sur réclamation      Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline)      Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes      Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline) | <ul> <li>» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant</li> <li>» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe)</li> </ul> |

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition

Directeur de la Compétition

Responsable des Juges

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



# RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET                   | OBLIGATION  | MANQUEMENT   | SANCTION  |
|-------------------------|---|--|---|
|                         | » être licencié pour la saison en cours   | » fausse déclaration GC 1  | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste   |
| LICENCE                 | » être en possession de sa licence (attestation ou  | » absence de licence ou licence<br>sans photo  | » pénalité de 1 point en département,<br>2 points en inter-département <u>ou</u> région,<br>3 points en région <u>ou</u> regroupement,<br>4 points en inter-région, 5 points en finale<br>nationale |
|                         | e-licence), avec la photo   | » fausse présentation  | » disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition   |
| CERTIFICAT<br>MÉDICAL   | » pour certaines catégories, un certificat médical doit<br>être fourni (cf. page 31)  | » absence de certificat médical GC   | » pas d'engagement ou pas de participation  |
|                         | » suivre les recommandations de la direction du concours      » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement  | » indiscipline caractérisée lors<br>de la présentation<br>» remarques verbales ou faits et<br>gestes déplacés<br>» attitude incorrecte   | » 1 ère remarque : avertissement  » 2 èrre remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition                      |
|                         | » attitude correcte sur le plateau de compétition   | » retard motivé à l'arrivée  | » à disposition du directeur de compétition oc  |
| DISCIPLINE              |   | » retard non motivé à l'arrivée  | » non-participation   |
|                         | » respect des installations sur les plateaux<br>d'entraînement et de compétition  | » comportement irrespectueux<br>» utilisation abusive de la magnésie<br>» non-respect des emplacements<br>réservés aux effets personnels | » 1ère remarque : avertissement  » 2ème remarque : -1 nt sur le total   |
|                         | » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones,<br>tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier<br>dans les aires d'échauffement et de compétition   | » non-respect  | de l'équipe ou de l'unité   |
| MUSIQUE                 | » fournir un support musical numérique par unité GAc<br>et par exercice (Statique, Dynamique et Combiné). Il<br>est fortement conseillé de prévoir une clé USB avec la<br>musique en format MP3   | » musique non fournie à la GC date indiquée  | » -0.5 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe  |
| TENUE DE<br>COMPÉTITION | » les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires      » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France)      » pour toutes les filières des précisions sont apportées dans la lettre FFGym GAc | » tenue non réglementaire oc   | » application des pénalités spécifiques par le juge arbitre   |
| DIFFÉRENCE<br>DE TAILLE | » la pénalité pour différence de taille n'est pas appliquée   | pour les compétitions françaises   |   |
| PALMARÈS                | » tenue de compétition ou survêtement complet du club<br>(haut et bas) pour les compétitions par unité<br>» survêtement complet du club pour les compétitions<br>par équipe   | » absence ou tenue incorrecte  | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)  |
| PUBLICITÉ               | » voir page 30 de la brochure   | » non conforme   | » après avertissement, publicité cachée   |





# RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET                              | OBLIGATION   | MANQUEMENT   |          | SANCTION  |
|------------------------------------|--|--|----------|---|
|                                    | » être licencié pour la saison en cours  | » fausse déclaration GC  | DC       | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur  |
| LICENCE                            |  | » absence de licence ou licence sans photo                                   | DC       | » amende 50 euros   |
| LICLINGL                           | » être en possession de sa licence (attestation<br>ou e-licence), avec la photo  | » fausse présentation  | DC       | » exclusion de l'entraîneur et traduction<br>devant la commission disciplinaire<br>compétente selon le niveau de la<br>compétition  |
|                                    | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des<br>responsables du déroulement<br>» attitude correcte sur le plateau de compétition   | » remarques verbales ou faits et gestes<br>déplacés<br>» attitude incorrecte | DC<br>RJ | » -1 pt sur le total de l'unité » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition  |
| DISCIDLINE DOLLD                   | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de<br>compétition  | » forfait non signalé  | DC       | » amende :  • Équipe : 200 euros  • Unité : 30 euros  |
| DISCIPLINE POUR<br>LES ENTRAÎNEURS | » respecter la composition de l'équipe ou de<br>l'unité  | » infraction   | DC       | » équipe ou unité disqualifiée<br>» entraîneur exclu de la compétition  |
|                                    | » respecter les horaires et assurer la discipline<br>des gymnastes   | » non-respect  | DC       | » 1 ère remarque : avertissement  |
|                                    | » ne pas utiliser d'appareils électroniques<br>(smartphones, tablettes, téléphones) et ne<br>pas filmer ni photographier dans les aires<br>d'échauffement et de compétition  | » non-respect  |          | » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe  |
| TENUE POUR<br>LES ENTRAÎNEURS      | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport      » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, de leggins ni de claquettes)      » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France)      » si 2 entraîneurs, tenue identique | » tenue vestimentaire non réglementaire                                      | DC       | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition   |
| PRESENCE<br>SUR LE PLATEAU         | » au maximum sur le plateau de compétition :       2 entraineurs pour une unité       3 entraineurs pour 2 unités ou plus d'un même club dans une série  | » non-respect  | DC       | » 1 ère remarque : avertissement  » 2 èrre remarque : -1 pt sur le total de l'équipe et / ou de chaque unité du même club, concourant dans la même série  » l'entraîneur supplémentaire est exclu |
| PUBLICITÉ                          | » voir page 30 de la brochure  | » non conforme   | DC       | » après avertissement, publicité cachée   |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.





# RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

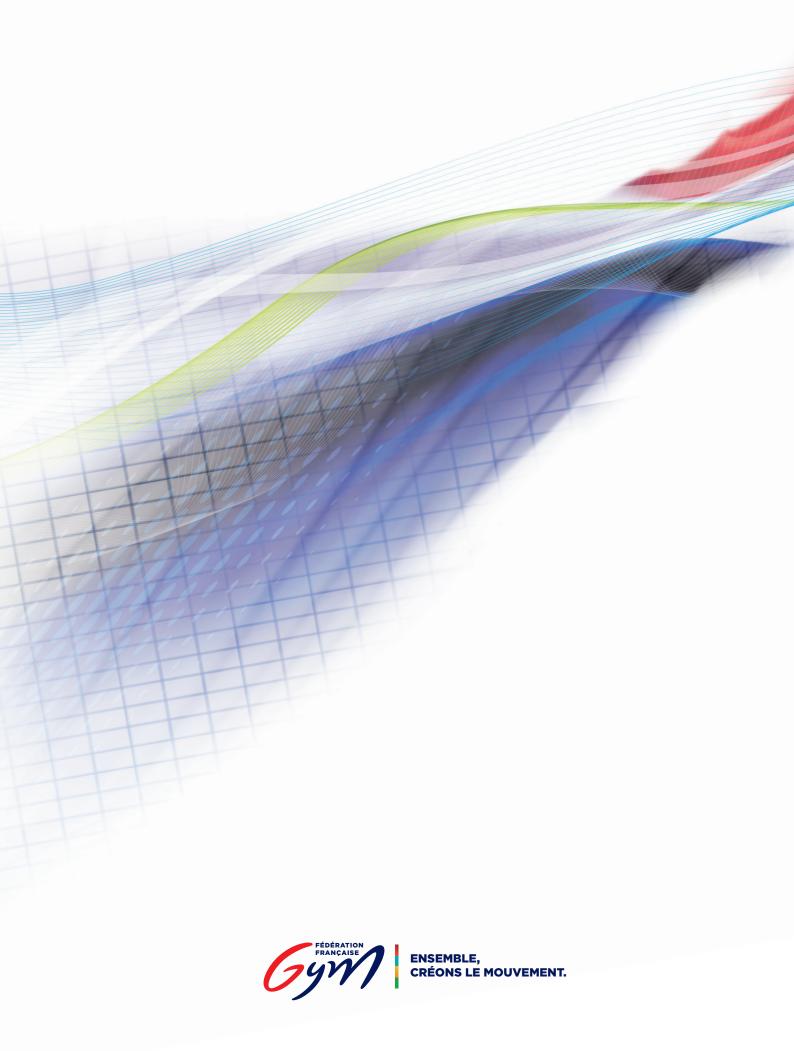
### **DISCIPLINE ET TENUE DES JUGES**

|   | OBJET                   | OBLIGATION  | MANQUEMENT                                 | SANCTION  |  |  |  |  |  |
|---|-------------------------|---|--|---|--|--|--|--|--|
|   |                         | » être licencié pour la saison en cours   | » fausse déclaration                       | » amende de 300 euros et exclusion du juge  |  |  |  |  |  |
|   | LICENCE                 | » être en possession de sa licence (attestation<br>ou e-licence avec la photo) et de son carnet   |  |   |  |  |  |  |  |
|   |                         | de juge   | » fausse présentation                      | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition             |  |  |  |  |  |
|   | ENGAGEMENT              | » pour le club, engager le(s) juge(s) selon les<br>modalités définies pour chaque compétition   | » oubli ou retard d'engagement du juge     | » amende de 50€   |  |  |  |  |  |
|   | NIVEAU                  | » être du niveau requis en fonction de la<br>compétition / catégorie<br>» être recyclé  | » niveau incorrect<br>» juge non recyclé   | » n'est pas autorisé à juger et est<br>considéré comme absent   |  |  |  |  |  |
| J | *                       | » officier lors de la compétition   | » absence du juge du club                  | » amende de 305 euros sinon l'unité ou<br>l'équipe ne concourt pas<br>(sauf événement exceptionnel)                           |  |  |  |  |  |
|   | DISCIPLINE POUR         | » officier fors de la competition   | » absence du juge convoqué                 | » indemnité non attribuée et exclusion du jury<br>pour toutes les finales nationales pendant<br>1 an dès l'infraction commise |  |  |  |  |  |
|   | LES JUGES               | » présence à la réunion des juges   | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas   |  |  |  |  |  |
|   |                         | » ne pas utiliser d'appareils électroniques<br>(smartphones, tablettes, téléphones) et ne<br>pas filmer ni photographier dans les aires<br>d'échauffement et de compétition | » non-respect                              | » 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement<br>» 2 <sup>ème</sup> remarque : exclusion du jury                                |  |  |  |  |  |
|   | TENUE POUR<br>LES JUGES | » pantalon et veste noirs ou tailleur pour les<br>femmes, chemise blanche, chaussures noires  | » tenue vestimentaire non réglementaire    | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent  |  |  |  |  |  |

<sup>\*</sup> Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui reléve du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.













Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique 2021-2022. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2021-2022.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

La brochure 2021-2022 présente les nouveaux programmes pour le cycle en cours.

### **Sommaire**

| TABLEAU SYNOPTIQUE   | 2   |
|--|-----|
| CALENDRIERS  | 3   |
| Compétitions nationales  | 3   |
| Sélectives au Championnat de France                              | 3   |
| Sélectives au Trophée Fédéral                                    |     |
| SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES                            | 4   |
| FestiGAc   |     |
| Trophée fédéral  |     |
| Championnat de France par équipe (CDFE) 2022                     |     |
| Mode de sélection pour 2023                                      |     |
| DROITS D'ENGAGEMENT  |     |
| FINALE EN ÉLITE AVENIR   |     |
| PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE | 8   |
| JUGEMENT   | 8   |
| Calcul des notes d'exécution et d'artistique                     | 8   |
| Tolérance des notes  | 8   |
| Composition d'un jury  | 8   |
| Jury d'appel   |     |
| ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION                              | 9   |
| Procédure d'engagement des juges                                 |     |
| Exigences pour la présentation des juges                         |     |
| OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT                           | 11  |
| CARTES DE COMPÉTITION  | 12  |
| Fichier et mode d'emploi   | 12  |
| Transmission des cartes de compétition                           | 12  |
| TENUES   | 123 |
| Règles générales   |     |
| Complément pour les niveaux Fédéral, Performance et Elite        | 13  |
| Complément pour le niveau Fédéral                                | 13  |
| MUSIQUE  | 14  |
| Musiques avec paroles  |     |
| Vérification des musiques  |     |
| AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC                            | 14  |
| DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES                             | 15  |
| CLASSEMENT DES CLUBS   | 15  |



# TABLEAU SYNOPTIQUE

|          | Niveaux        |                | 7           | 8           | 9           | 10          | 11   | 12                | 13                 | 14     | 15              | 16           | 17              | 18          | 19          | 20                          |  |   |                                      | Niveau<br>minimum                    |   | Finale                                     | e nationale p  | par unité                   | Finale   |  |                             |          |  |
|----------|----------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|-------------------|--------------------|--------|-----------------|--------------|-----------------|-------------|-------------|-----------------------------|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|--|-----------------------------|--|--|-----------------------------|----------|--|
|          | de<br>Pratique | Filières       | ans<br>2015 | ans<br>2014 | ans<br>2013 | ans<br>2012 | ans  | ans<br>2010       | ans                | ans    | ans<br>2007     | ans<br>2006  | ans<br>2005     | ans<br>2004 | ans<br>2003 | ans<br>et +<br>2002<br>et < | Formats<br>d'unité                                 | Programme   | Exercices<br>et durée                | du juge<br>présenté<br>par le club   | Nom   | Étapes<br>sélectives                       | Minimas<br>de<br>sélection   | Numerus clausus / quotas    | nationale<br>par<br>équipe                       | médicale                                   |                             |          |  |
|          |                |                |             |             |             |             |      |                   |                    |        |                 | Sei<br>13 an | nior<br>ıs et + |             |             |                             |  | Programme<br>FIG Senior   | Statique<br>2'30"<br>Dynamique       | 4                                    | Φ   |  |  |                             |  |  |                             |          |  |
|          | ш              |                |             |             |             |             |      |                   |                    |        | unior<br>-19 ar |              |                 |             |             |                             | Duo F<br>Duo H                                     | Programme<br>FIG 13-19  | Programme Z' Combiné                 |                                      |   | Les 3<br>sélectives<br>inter-              | s<br>Définis   |                             |  |  |                             |          |  |
| <b>3</b> | ÉLITE          | ÉLITE          |             |             |             |             | 9-17 |                   | Spoir*<br>7 ans d' | cart r | max)            |              |                 |             |             |                             | Duos Mx<br>Trio F<br>Quatuor H                     | Programme<br>FIG 11-16  | Statique<br>2'<br>Dynamique<br>2'    | 3                                    | Championnat de France<br>Élite                          | régionales<br>qui<br>concernent<br>le club | ultérieur<br>ement   | Pas de numerus<br>clausus   | ır équipe  | Certificat<br>médical élite                |                             |          |  |
|          |                |                |             |             |             | 8-16        | -    | Avenir<br>7 ans o | .**<br>d'écart r   | ıax)   |                 |              |                 |             |             |                             |  | Programme<br>FIG 11-16 Combiné<br>aménagé +<br>éléments 2'30" + 30" |                                      | 3                                    | Ch  | 10 0.00                                    |  |                             | e France par                                     |  |                             |          |  |
| -        | <b>ICE</b>     | NATIONALE<br>A |             |             |             |             |      |                   | Tout               |        | tégor<br>ans et |              | 'âge            | •           |             | •                           | Duo F<br>Duo H<br>Duo Mx<br>Trio F<br>Quatuor H    | Programme<br>FIG<br>aménagé   | Statique<br>2'30"<br>Dynamique<br>2' | 3                                    | rance   | Les 3                                      |  |                             | Championnat de                                   | Certificat                                 |                             |          |  |
| <b>△</b> | PERFORMANCE    | NATIONALE      |             |             |             |             |      | ٦                 | Foutes             |        | gories<br>et +) | s d'âg       | je              |             |             |                             | Duo F<br>Duo H / Mx<br>Trio F<br>Quatuor<br>H / Mx | Programme   | Combiné 2                            | Championnat de France<br>Performance | sélectives<br>inter-<br>régionales<br>qui<br>concernent | ement                                      | Les 15 premiers du<br>classement vertical<br>national de la<br>catégorie | Che                         | médical<br>d'absence de<br>contre-<br>indication |  |                             |          |  |
| <b>~</b> | PER            | В              |             |             |             |             | 8-15 | 5 ans             |                    |        |                 |              |                 |             |             |                             | Duo F<br>Duo H / Mx<br>Trio F                      | National B 2'30"  |                                      | 2'30"                                |   | le club                                    |  |                             |  | obligatoire                                |                             |          |  |
|          |                | FÉDÉRALE       |             |             |             |             | 1    | outes             | s catég<br>(7 ans  |        | d'âge           | е            |                 |             |             |                             | Duo<br>Trio<br>Quatuor                             | Programme   |                                      |                                      |   |  |  |                             |  |  |                             |          |  |
|          | FÉDÉRAL        | A              |             |             |             | 7-14        | ans  |                   |                    |        |                 |              |                 |             |             |                             | Duo<br>Trio  | Fédéral A   | Fédéral A                            |                                      |   |  | 1  | Trophée Fédéral             | L'étape  | Pas de minimas                             | Quotas diffusés aux régions | FestiGAc | Certificat<br>médical<br>d'absence de<br>contre- |
|          | FÉDÉ           | FÉDÉRALE       |             |             |             |             | 1    | outes             | s catég<br>(7 ans  |        | d'âge           | е            |                 |             |             |                             | Duo<br>Trio  | Programme   | 2'                                   | 1                                    | Trophée   | régionale                                  | de<br>sélection  | 45 unités max par catégorie | Fest   | indication ou<br>questionnaire<br>de santé |                             |          |  |
| •        |                | В              |             |             | 7-          | ·13 an      | ns   |                   |                    |        |                 |              |                 |             |             |                             | Duo<br>Trio<br>Quatuor                             | Fédéral B   | Fédéral B                            |                                      |   |  |  |                             |  |  |                             |          |  |

<sup>\*</sup> En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par le DTN. La demande doit être adressée à derogation@ffgym.fr

Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F ou Mx

<sup>\*\* 7</sup> ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune



# **CALENDRIERS**

# **COMPÉTITIONS NATIONALES**

### **DATE** COMPÉTITION

|       | 14-15 mai 2022  | Trophée Fédéral GAc                  |
|-------|-----------------|--------------------------------------|
|       | 21-22 mai 2022  | Championnat de France par équipe GAc |
|       | 4-5-6 juin 2022 | FestiGAc                             |
| (1) E | 11-12 juin 2022 | Championnat de France GAc            |

# SÉLECTIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

### DATE COMPÉTITION

| 12-13 mars 2022  | Sélective inter-régionale SUD-EST   |
|------------------|-------------------------------------|
| 26-27 mars 2022  | Sélective inter-régionale NORD      |
| 9-10 avril 2022  | Sélective inter-régionale SUD-OUEST |
| 23-24 avril 2022 | Sélective inter-régionale OUEST     |
| 7-8 mai 2022     | Sélective inter-régionale EST       |

# SÉLECTIVES AU TROPHÉE FÉDÉRAL

La date de chaque sélective régionale (ou de regroupement) est définie par le comité régional, au plus tard le 19 avril 2022.



# SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES



- Il n'y a pas de sélection.
- Les engagements au FestiGAc sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.



# TROPHÉE FÉDÉRAL

- L'engagement à la première étape du circuit compétitif est à réaliser avant le 6 janvier 2022. Selon les territoires il s'agit d'un engagement à une compétition départementale, interdépartementale, régionale ou regroupement.
- Les quotas sont établis à partir des engagements ci-dessus. Ils sont communiqués dans une lettre FFGym GAc. Ils sont définitifs.



## CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE) 2022

Les éditions 2020 et 2021 du CDFE n'ayant pas eu lieu, et n'étant pas en mesure de réaliser une nouvelle liste à partir des résultats de la saison 2021, les équipes sélectionnées pour le CDFE 2022 sont celles qui étaient sélectionnées pour 2021. En cas de forfait d'une équipe, la montée dans la Division Nationale supérieure est obligatoire.

|           | BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92 (Vainqueur de N1 en 2019)      |  |  |  |  |  |
|-----------|--|--|--|--|--|--|
| ₽         | CERCLE PAUL BERT RENNES (2ème de N1 en 2019)               |  |  |  |  |  |
|           | GYM TREVOUX (3 <sup>ème</sup> de N1 en 2019)               |  |  |  |  |  |
| NATIONALE | UNION SPORTIVE CAGNES GYMNASTIQUE (4ème de NA en 2019)     |  |  |  |  |  |
| ATI       | NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF (1er de N2 en 2019) |  |  |  |  |  |
| Z         | FEMINA SPORTS DE MONACO                                    |  |  |  |  |  |
|           | OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS TR-GAC                     |  |  |  |  |  |
|           | L'UNION SPORPORTIVE TALENCAISE ACROSPORT                   |  |  |  |  |  |
| 8         | AVANT GARDE ALBERVILLE                                     |  |  |  |  |  |
|           | GYM CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE GYM DIEPPE                   |  |  |  |  |  |
| ONA       | UNION SPORTIVE DE CRETEIL GAC-TR                           |  |  |  |  |  |
| ATI       | CAP'ACRO CHAMPS-SUR-MARNE                                  |  |  |  |  |  |
| 2         | COQUELICOT TOULOUSE GYM                                    |  |  |  |  |  |
|           | LA SAINT LOUIS DE POISSY                                   |  |  |  |  |  |
| NATIONALE | COQUELICOT TOULOUSE GYM                                    |  |  |  |  |  |



|                     | BELFORT GYMNASTIQUE                         |
|---------------------|---|
| m                   | L'OLYMPIQUE GRANDE-SYNTHE                   |
|                     | NEUVILLE GYM                                |
| ONA                 | VAL'ACRO                                    |
| NATIONALE           | MARLY ACROBAT' CLUB                         |
| Z                   | TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE GRENOBLE           |
|                     | CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX FOURNAIS |
| п<br>Б              | SOCIETE DE GYMNASTIQUE BRUMATH              |
| RVI                 |   |
| RÉSERVE<br>ATIONALE | TEMPO GYM ST SULPICE                        |
| RE                  | OLYMPIC GYM DE BOISSY ST LEGER              |
| _                   |   |

Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au CDFE en plus des clubs ci-contre.

La division nationale dans laquelle ils seront intégrés est déterminée par les résultats du CDF 2019 et des compétitions sélectives Outre-Mer 2019.

### **FORFAIT**

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait :

- En Nationale 1 ou 2, le(s) club(s) le(s) mieux placé(s) dans le ClaVEC ci-dessus intégreront la division supérieure.
- En Nationale 3, la CNS proposera aux clubs réservistes d'intégrer la Nationale 3 en commençant par les mieux placés dans le ClaVEC ci-dessus.

Lettre FFGym GAc 2021-2022



# **MODE DE SÉLECTION POUR 2023**

La sélection au Championnat de France par équipe 2023 (CDFE) est réalisée à partir des résultats du Championnat de France par équipe 2022 et du classement vertical par équipes des clubs (ClaVEC) 2022. Les clubs d'Outre-mer n'apparaissent pas.

### Le ClaVEC est obtenu de la façon suivante :

- Pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison 2022 pour chaque exercice (Statique et Dynamique) est retenu (score réalisé lors d'une sélective inter-régionale ou du Championnat de France). Un combiné est considéré comme un statique et comme un dynamique;
- Pour chaque club, la combinaison des 5 unités permettant d'obtenir le meilleur score d'équipe est recherchée (se référer à la Brochure des programmes pour le mode de calcul de la note d'équipe et la composition d'une équipe);
- Un bonus de 0,5 est ajouté à ce score d'équipe s'il comprend le passage d'un ou plusieurs quatuors.

### Une fois ce classement établi :

- Les clubs classés 1er à 4ème de Nationale 1 sont sélectionnés en Nationale 1;
- Le club vainqueur de Nationale 2 est sélectionné en Nationale 1 l'année suivante ;
- Les 2 clubs les mieux placés au ClaVEC, qui ont participé au CDFE 2021, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, sont sélectionnés ne Nationale 1;
- Le club vainqueur de Nationale 3 est sélectionné en Nationale 2 ;
- Les 6 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 2;
- Les 7 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 3 ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClaVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, 2 ou 3, constituent les réservistes pour la Nationale 3 ;



## DROITS D'ENGAGEMENT

|   | COMPÉTITION   | UNITÉ<br>(DUO / TRIO / QUATUOR) | ÉQUIPE |
|---|---|---------------------------------|--------|
| * | ÉLITE<br>Championnat de France de la filière Élite  | 46 €                            |        |
|   | PERFORMANCE<br>Championnat de France des filières Nationales A et B<br>Championnat de France par équipe | 32,5 €                          | 46 €   |
|   | FÉDÉRAL<br>Trophée Fédéral<br>FestiGAc  | 25,5 €                          | 41 €   |

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

# ◆FINALE EN ÉLITE AVENIR

Lors du Championnat de France Performance, les catégories Élite Avenir ne réalisent que l'exercice combiné (La série d'éléments techniques n'est présentée que lors des compétitions sélectives, cf. Brochure des Programmes édition septembre 2021).

Toutes les unités réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale le même jour :

| Effectif en phase qualificative | Effectif en phase finale |  |  |
|---------------------------------|--------------------------|--|--|
| 12 et plus                      | 8                        |  |  |
| 7 à 11                          | 6                        |  |  |
| 6 et moins                      | Jusqu'à 4                |  |  |

### Pour ce passage final:

- L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement.



# PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE

En complément du CAS DE FORCE MAJEURE prévu dans le règlement technique, la DTN se réserve le droit de prendre en compte les notes obtenues à l'international par des unités du collectif France :

- Pour la sélection au CDFE de la saison suivante ;
- Pour le classement du CDFE si une compétition internationale a lieu le jour même ;
- Pour la sélection au CDF si les unités n'ont pas eu l'occasion de participer à des sélectives interrégionales.

### **JUGEMENT**

## CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

| Nombre de juges  | Note d'Exécution (E)  | Note d'Artistique (A)   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| 2 ou 3 juges   | Moyenne des notes, multipliée par 2   | Moyenne des notes   |  |  |
| Moyenne des notes médianes après<br>4 ou 5 juges élimination de la plus haute et de la<br>plus basse, multipliée par 2 |   | Moyenne des notes médianes après<br>élimination de la plus haute et de la<br>plus basse     |  |  |
| 6 juges  | Moyenne des 2 notes médianes<br>après élimination des 2 plus hautes<br>et des 2 plus basses, multipliée par 2 | Moyenne des 2 notes médianes<br>après élimination des 2 plus hautes<br>et des 2 plus basses |  |  |

# TOLÉRANCE DES NOTES

Une tolérance d'un écart maximal de 0,3 entre les notes médianes est requise.

Non application de cette règle pour le Championnat de France Elite.

### COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre peut poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.



### JURY D'APPEL

### **COMPOSITION DU JURY D'APPEL**

- Le Directeur Technique National ou son représentant ;
- Le juge arbitre concerné ;
- Trois juges supplémentaires choisis dans le jury pour évaluer chaque exercice.

### PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur une erreur de calcul (note de difficulté ou score final). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant).
   Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.

# ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

## PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations.
- Déclaration de l'identité et du niveau des juges via le formulaire dont le lien est présent dans le dossier de compétition.



# **EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES**

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

|         | Compétition                            | Nombre de juges  | Niveau minimum               |     | Présence  |  |
|---------|--|--|------------------------------|-----|---|--|
|         |  | Si 1 unité engagée :<br>0 ou 1juge<br>sinon : 1 ou 2 juges             | Elite Senior<br>Elite Junior | 4   |   |  |
|         | CHAMPIONNAT<br>DE FRANCE               |  | Elite Espoir<br>Elite Avenir |     | Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités       |  |
|         |  |  | Nationale A                  | 3   |   |  |
|         |  |  | Nationale B                  | 2   |   |  |
|         | TROPHÉE<br>FÉDÉRAL                     | Selon le jury non nominatif publié avant lacompétition*                | Fédéral A<br>Fédéral B       | 1   | Pour tous les créneaux prévus<br>dans le jury publié avant la<br>compétition      |  |
|         | CHAMPIONNAT DE<br>FRANCE PAR<br>ÉQUIPE | 1 juge   | Nationale 1                  | 4   |   |  |
|         |  |  | Nationale 2                  | 3   | Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités       |  |
|         |  |  | Nationale 3                  | 3** | G65   |  |
|         | FestiGAc                               | 1 juge*, selon le jury non<br>nominatif publié avant la<br>compétition | Fédéral                      | 1   | Pour toute la durée de la<br>compétition  |  |
|         |  | 1 à 2 juges  | Elite Senior<br>Elite Junior | 4   |   |  |
| (C) (E) | SÉLECTIVES<br>INTER-<br>RÉGIONALES     |  | Elite Espoir<br>Elite Avenir |     | Pour chaque journée au cours de<br>laquelle le club présente une ou des<br>unités |  |
|         |  |  | Nationale A                  | 3   |   |  |
|         |  |  | Nationale B                  | 2   |   |  |
|         | ÉTAPES DU<br>CIRCUIT FÉDÉRAL           | Défini par la structure<br>déconcentrée organisatrice*                 | Fédéral A<br>Fédéral B       | 1   | Défini par la structure<br>déconcentrée organisatrice                             |  |

<sup>\*</sup>Au cours de sa 1ère année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

<sup>\*\*</sup>Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club.



## OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la règlementation FIG concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

### Résumé:

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.



# CARTES DE COMPÉTITION

### FICHIER ET MODE D'EMPLOI

Le fichier officiel de la carte de compétition est à télécharger sur le site <u>www.ffgym.fr</u>. Seule cette version officielle est acceptée en compétition.

Des tutoriels sur le remplissage de la carte de compétition et sur la lecture des Tables de Difficultés FIG sont disponibles à la même adresse.

Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné.

# TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

|              | Fédéral<br>B   | Fédéral<br>A | National<br>B | National<br>A  | Elite<br>Avenir | Elite<br>Espoir | Elite<br>Junior | Elite<br>Senior |
|--------------|--|--------------|---------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Transmission | Remise le jour de la compétition  Cartes imprimées au format A4 paysage Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition                      |              |               | <ul> <li>Envoi 10 jours en amont de la compétition par mail à l'adresse CarteCompetGAC@ffgym.fr</li> <li>L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : Sélective Nord Melun);</li> <li>Envoyer 1 fichier par unité. Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée;</li> <li>Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-typed'unité-nom du club-noms de famille des gymnastes</li> <li>(Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard)</li> </ul>   |                 |                 |                 |                 |
| Modification | Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge arbitre, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.) |              |               | <ul> <li>Avant la date limite : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente.</li> <li>Au-delà de la date limite : adresser une demande de modification mineure au jugecorrecteur qui en confirmera l'acceptation ou le refus. Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes :         <ul> <li>Par mail à <u>CarteCompetGAC@ffgym.fr</u></li> <li>Indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de lacompétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun)</li> <li>La modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.</li> </ul> </li> </ul> |                 |                 |                 |                 |



## **TENUES**

## RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires.
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles).
- Le matériel, tels que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attelle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.

## COMPLÉMENT POUR LES NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG, notamment concernant les pantalons dont la couleur foncée doit être tranchée (art 34.7) et la pudeur des tenues (art 34.9).

## COMPLÉMENT POUR LE NIVEAU FEDERAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).



# **MUSIQUE**

### MUSIQUES AVEC PAROLES

L'utilisation d'une musique avec paroles est autorisée dans tous les exercices de toutes les catégories, dans le respect des précisions du Code de Pointage FIG (art. 33.1).

# **VÉRIFICATION DES MUSIQUES**

Lors des compétitions nationales et des sélectives inter-régionales, les clubs pourront vérifier les musiques reçues par l'organisateur en salle d'échauffement. Cette vérification n'est qu'une écoute et ne donnera pas lieu à un passage d'échauffement en musique.

Lors des compétitions régionales (ou du regroupement), interdépartementales et départementales, cette possibilité dépendra des capacités de la structure organisatrice.

# AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC

Lorsque les exercices sont réalisés sur un praticable non dynamique, l'utilisation d'un tapis de réception est autorisée pour l'un des éléments (voir rubrique MATERIEL p.33 du règlement technique).

Le tapis devra être positionné en début d'exercice avant l'entrée des gymnastes, puis retiré après leur sortie.

### Ce tapis:

- Ne peut être déplacé pendant le passage ;
- Ne peut être source de réclamation.



# DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral <u>www.ffgym.fr</u> se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- La version en vigueur du guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Des tutoriels pour remplir les cartes de compétition et comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELJU / ELSE;
- La grille des exemples d'éléments libres des catégories ELAV et ELES.

## **CLASSEMENT DES CLUBS**

Un classement des clubs par discipline est mis en place sur la saison sportive.

Le total points de chaque club est réalisé en tenant compte du nombre de licenciés dans la discipline et de la participation aux rencontres de proximité et aux compétitions. Le barème est accessible sur le site internet fédéral.

Compte tenu des modalités de gestion de ce classement et des ajustements à réaliser, seul le classement final édité en fin de saison sportive fait foi.